Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260925-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le vingt-quatre septembre le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-09-25
Approbation du protocole relatif au dispositif de participation citoyenne en partenariat avec la Gendarmerie

Date de convocation du Conseil municipal :
9 septembre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

| | | |
|---|---|---|
| M. SALAÜN | procuration à | M Le Maire |
| M. POCHAUVIN | procuration à | Mme EVEN |
| M. JOLY | procuration à | M. COMBROUX |

Absents :

Secrétaire de séance :
M. BICREL

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

G. B.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260925-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-25

Police municipale

# APPROBATION DU PROTOCOLE RELATIF AU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE EN PARTENARIAT AVEC LA GENDARMERIE

Rédacteurs : Anouk Nabec - Fabrice Asson
Rapporteur : Monsieur le Maire

*Le dispositif de participation citoyenne est un réseau de solidarité de voisinage s'inscrivant dans une démarche de prévention des incivilités, animé par la gendarmerie.*

*Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le protocole portant le dispositif de la participation citoyenne en partenariat avec la gendarmerie.*

La participation citoyenne est un dispositif de lutte contre les incivilités qui s'inscrit dans une démarche de continuum de sécurité en faveur de la prévention de la délinquance.

Ce dispositif est mis en place par un partenariat entre la Ville et la brigade de gendarmerie locale et permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement. Sans se substituer aux actions de la gendarmerie ou de la police municipale, la participation citoyenne permet de renforcer le partage d'informations entre les citoyens et la gendarmerie.

Le dispositif prend la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents volontaires, afin d'alerter la gendarmerie de tout évènement suspect dont ils seraient témoins. La participation citoyenne est principalement animée par la gendarmerie, qui assure le lien avec les citoyens référents et présente le bilan annuel d'évaluation du dispositif. Elle peut également organiser les réunions publiques avec le Maire à destination des habitants.

La convention permettant de mettre en place ce dispositif est signée entre le Maire, le Sous-préfet de Brest, et la Commandante de la compagnie de gendarmerie de Brest.

Ce dispositif permettra à la Ville de renforcer le partage d'informations entre les forces de l'ordre et la population et garantira un dialogue unifié avec la brigade de gendarmerie locale.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention relative au dispositif de participation citoyenne ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Annexe :

- Protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune de Gouesnou

G. B.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260925-DE

Avis de la commission plénière du jeudi 17 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité (4 abstentions : Marie-Laure Gestin, Pierre Paugam, Maxime Chevé, Véronique Le Page)

Décision du Conseil municipal : Favorable à la majorité (5 votes contre Michel Quéré, Pierre Paugam, Véronique Le Page, Marie-Laure Gestin et Maxime Chevé)

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Gilbert Bicrel

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850